



TECHNIQUES
DE L'INGÉNIEUR

LES FOCUS
TECHNIQUES DE L'INGÉNIEUR



L'INNOVATION TERRITORIALE

A BESOIN DE L'EUROPE

avril / 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
ANCERER L'INNOVATION AU NIVEAU TERRITORIAL	4
▪ LA FRANCE AU TRAVERS DU PRISME EUROPÉEN	4
▪ XAVIER ROY : "L'EUROPE EST TRÈS PRÉSENTE DANS LES TERRITOIRES"	6
▪ L'EUROPE CROIT À UNE POLITIQUE D'INNOVATION TERRITORIALE	8
▪ LE MODÈLE EUROPÉEN FACE À SES LIMITES ?	10
EN SAVOIR PLUS	12
▪ UNE STRATÉGIE POLITIQUE POUR UN USAGE SOUTENABLE DES PLASTIQUES	12
▪ TROP DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE !	14
▪ LE PROJET DE TRAITÉ EUROPÉEN POUR UN PACTE FINANCE-CLIMAT DÉVOILÉ	15
▪ NOUVEAU RECORD DE VENTES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN EUROPE	17

INTRODUCTION

Les élections européennes se rapprochent et c'est souvent la même question qui surgit : l'Europe est-elle un atout ou une contrainte ? Au-delà de l'aspect politique, l'industrie française, pour innover, a tout intérêt à se rapprocher de l'instance continentale, qui mène une politique assumée au niveau territorial pour impulser une innovation cohérente avec la réalité économique mondiale.

En effet, l'approche par les territoires, qui n'est pas nouvelle, permet de développer un tissu industriel local et favorise le développement de synergies, d'une coopération entre les acteurs locaux. Au-delà de la concurrence.

Et pour cause, la concurrence actuelle ne se joue plus au niveau régional mais bien au niveau de l'Europe, et même du monde.

Economiquement, la concurrence chinoise ou américaine sur tous les secteurs de l'industrie est d'une férocité extrême. La puissance financières des grands groupes industriels oblige l'Europe à être très attentive au modèle d'innovation qu'elle développe, afin que les acteurs français et européens puissent se battre sur les marchés.

Accès à l'innovation, demandes de subventions, intégration des politiques européennes et locales... Les défis sont nombreux.

A l'occasion de ce dossier la rédaction a interrogé Xavier Roy, le Directeur général de France Clusters, qui est revenu pour Techniques de l'ingénieur sur les articulations entre les politiques d'innovation européennes et l'échelon local. Extraits : « Nous avons une marge de progression très importante quant à l'utilisation de l'argent européen, c'est certain. C'est aussi pour cela que nous incitons largement les porteurs de projets sur nos territoires à se rapprocher toujours plus des partenaires européens. Mais pour cela il faut trouver les bon cadres, les bonnes informations. Et cela prend du temps. On le fait au niveau des porteurs de projets, mais aussi au niveau des collectivités territoriales, principalement des régions qui sont souvent les interlocuteurs pour tout ce qui touche à la gestion de ces crédits européens. Et bien sûr nous rapportons aussi à la commission européenne, en faisant remonter de l'information sur les difficultés que les porteurs de projets peuvent rencontrer sur certaines de leur propositions. »

Comme on peut le constater, un des grands enjeux autour de l'Europe, pour l'écosystème industriel français, est de trouver la bonne mesure entre le local et le national. Car la marque "France" reste un atout de poids pour décrocher des marchés et assoir une image.

ANCERER L'INNOVATION AU NIVEAU TERRITORIAL

LA FRANCE AU TRAVERS DU PRISME EUROPÉEN

Le destin de la France s'écrit avec celui de l'Europe depuis des décennies. Aujourd'hui plus que jamais, la France a besoin de l'Europe. Encore plus si on aborde le secteur industriel et celui de l'innovation.

Même si la politique industrielle est souvent moins commentée que la politique, force est de constater que dans l'opinion publique l'idée selon laquelle les intérêts européens sont incompatibles avec les intérêts français a fait son chemin.

Dernier exemple en date, le projet de privatisation des barrages français. Devant la pression de Bruxelles, l'état envisage de privatiser une partie du secteur énergétique français, en l'occurrence 150 de ses barrages. L'idée est de se mettre en conformité avec les réglementations européennes de mise en concurrence sur le marché de l'hydraulique.

Aujourd'hui, le sujet est symbolique puisqu'il est le signe, pour certains, que l'Europe impose à la France des mesures qui vont contre son intérêt général. D'autant plus qu'avec les barrages, on touche à un secteur hyper stratégique, celui de la production nationale de l'électricité. On oublie souvent que les barrages hydroélectriques servent aussi de réservoir d'eau froide pour refroidir les centrales nucléaires. Cela rajoute à l'intérêt stratégique.

Pour autant, l'exploitant privé d'un barrage français pourrait-il refuser de refroidir une centrale nucléaire qui en aurait besoin ? Non, bien sûr. C'est l'état qui gère les appels d'offres, et qui choisit le meilleur candidat par rapport au cahier des charges qu'il a lui-même établi.

Nous sommes donc là dans un cas de transfert d'exploitation commerciale, pas de souveraineté. Pour autant, le sujet crispe. Le cas de la privatisation des autoroutes a eu beaucoup d'écho, et les usagers ont pu constater que pri-

vatation ne rimait pas toujours avec baisse des prix.

Ainsi, l'image de l'Europe pour ses concitoyens est fragilisée. Mais au-delà des réglementations économiques, qui évoluent pour s'adapter à un marché mondialisé, l'Europe a aussi un rôle à jouer plus en amont, au niveau de la recherche et de l'innovation. Car c'est bien là que se jouent les enjeux industriels de demain. Enjeux qui ont beaucoup plus à voir avec notre souveraineté.

Que fait l'Europe pour l'innovation ?

L'Europe abrite seulement 7 % de la population du monde, mais représente 20 % de l'économie mondiale en termes de PIB.

Outre un leadership sur certains secteurs comme la transition énergétique ou la santé, la création d'organismes comme le conseil européen de la recherche, créé en 2007, et destiné à financer des projets à fort potentiel mais dont le retour sur investissement n'offre que peu de garanties, montre que l'Europe s'est saisie de ces enjeux.

Mais est-ce suffisant ? Aujourd'hui les investissements engagés par les géants américains et chinois sur des domaines comme l'intelligence artificielle, la e-santé, la robotique, les batteries, défient l'imagination. Et surpassent la puissance de feu européenne dans les grandes largeurs, d'un facteur 4 en moyenne.

Pourtant, ce qu'on appelle la troisième révolution industrielle, et qui va changer drastiquement nos modes de vie, se joue aujourd'hui. L'Europe connaît parfaitement les implications stratégiques à long terme immenses derrière ces enjeux. Mais elle n'a pas aujourd'hui la puissance financière suffisante pour engager ces combats de front. Au risque de devenir à moyen terme un simple marché et plus une force industrielle ? Ce n'est pas exclus.

Le problème de l'investissement

Des politiques européennes sont menées, aux niveaux territorial et national pour rendre l'industrie continentale plus agile, plus synergique, et donc plus compétitive.

Et ceci sur l'ensemble des secteurs de l'industrie. Les cinq Fonds structurels et d'investissement européens ont, depuis 4 ans, investi aux alentours de 405 milliards d'euros dans l'économie réelle. C'est tout de même une somme colossale. Qui doit être utilisée plus efficacement.

Au total, ce sont tout de même près de 1,7 million de projets d'investissement qui ont été sélectionnés en vue d'un soutien de l'UE dans l'ensemble de l'Europe, en plus des 2,7 millions de bénéficiaires des programmes de développement rural.

Dans ce contexte économique hyper polarisé, difficile d'imaginer qu'un pays puisse, sans l'Europe, dégager les financements nécessaires pour innover aujourd'hui sur les domaines technologiques à fort potentiel.

C'est bien la contradiction qui se pose aujourd'hui aux citoyens qui voteront à partir du 23 mai. S'il est facile de trouver les limites du modèle européen, il paraît bien ambitieux d'imaginer s'en affranchir.

Par Pierre Thouverez

19/04/2019

XAVIER ROY : "L'EUROPE EST TRÈS PRÉSENTE DANS LES TERRITOIRES"

Xavier ROY est directeur général de France Clusters, une association qui fédère pôles de compétitivité et clusters, et accompagne plus de 60 000 entreprises dans leurs démarches innovantes. Il explique pour Techniques de l'Ingénieur comment s'articule la politique d'innovation impulsée par l'Europe au niveau territorial et national.

Xavier Roy : [France Cluster](#) est une association qui regroupe environ 200 pôles de compétitivité et clusters et développe des actions auprès de plus de 60 000 entreprises. Les actions menées sont à destination des clusters, des pôles de compétitivité et des outils d'accélération des PME, avec une orientation très "territoires".

X.R : Le réseau que nous formons a trois ambitions. D'abord, soutenir l'innovation sous toutes ses formes : nous ne sommes pas focalisés uniquement sur l'[innovation technologique](#). Les innovations organisationnelle ou commerciale par exemple des angles d'amélioration pour les entreprises qui sont souvent un peu négligés en France, en tout cas par rapport à ce qu'on peut voir chez certains de nos voisins européens. La seconde ambition qui nous anime est le soutien de la coopération entre entreprises, qui pour nous peut être un moteur fort pour la croissance. Enfin, nous croyons beaucoup à une [coopération entre les différents acteurs de l'innovation](#) ancrée au niveau territorial.

L'Europe est très présente dans les territoires. Toutes les régions françaises développent d'ailleurs des [stratégies régionales d'innovation en cohérence avec les orientations européennes](#). Grâce à cette articulation l'Europe a beau-

coup soutenu, par exemple via le programme S3, l'innovation au sein des territoires.

X.R : S3 signifie Smart specialization strategy : il s'agit pour l'Europe de favoriser l'innovation au niveau régional et donc pousser chaque région à concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels elle a les meilleurs atouts par rapport aux autres régions européennes.

Du coup, S3 incite les régions à se spécialiser de manière cohérente par rapport à leur potentiel mais aussi en fonction de ce qui est fait dans les autres régions. Ce faisant, on assiste à un renforcement des synergies entre les politiques de recherche et d'innovation développées aux niveaux européen, national et régional. Cela permet de concentrer les investissements.

Aussi, les porteurs de projets innovants que sont les pôles et les clusters, quand ils sont soutenus au niveau régional, ont tendance à l'être également au niveau européen grâce à ce croisement de stratégies. Cette cohérence est importante car elle a un effet démultiplicateur financièrement parlant, mais aussi au niveau de l'ouverture sur les marchés.

X.R : Nous avons une marge de progression très importante quant à l'utilisation de l'argent européen, c'est certain. C'est aussi pour cela que nous incitons largement les porteurs de projets sur nos territoires à se rapprocher toujours plus des partenaires européens. Mais pour cela il faut trouver les bon cadres, les bonnes informations. Et cela prend du temps.

Ce travail se fait au niveau des porteurs de projets, mais aussi au niveau des collectivités territoriales, principalement des régions qui sont souvent les interlocuteurs pour tout ce qui touche à la gestion de ces crédits européens.

Et bien sûr nous rapportons aussi à la commission européenne, en faisant remonter de l'information sur les difficultés que les porteurs de projets peuvent rencontrer sur certaines de leur propositions.

- [Lire la deuxième partie de l'interview de Xavier Roy](#)
- [Lire la troisième partie de l'interview de Xavier Roy](#)

19/04/2019

L'EUROPE CROIT À UNE POLITIQUE D'INNOVATION TERRITORIALE

Innovation, financements, concurrence avec la Chine et les Etats-Unis... Les défis que l'Europe doit relever sont complexes et nécessitent d'articuler une politique d'innovation territoriale efficace, tout en s'appuyant sur l'image du "made in France". Un défi compliqué. Suite de l'interview de Xavier Roy, Directeur Général de France Clusters.

Xavier ROY est directeur général de [France Clusters](#), une association qui fédère [pôles de compétitivité](#) et clusters, et accompagne plus de 60 000 entreprises dans leurs démarches innovantes.

Xavier Roy : Les élections européennes sont intéressantes pour nous surtout via le collectif innovation. Il s'agit d'un collectif de tête de réseau qui s'occupe d'[innovation](#). France cluster coopère avec ce collectif pour faire remonter efficacement des informations au niveau de l'Europe.

X.R : On observe que l'Europe est très attentive aux questions d'innovation. Notamment en ce qui concerne l'innovation technologique, qui permet à notre économie européenne de rester dans la course au niveau mondial. Après, il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui inventer ne suffit pas. Il faut réussir à vendre.

Nous travaillons beaucoup sur les problématiques de mise sur le marché, de commercialisation, de la recherche de marchés applicatifs pour les innovations que l'on porte. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'ont été [mises en place les SATT sur la valorisation des brevets universitaires](#) et la recherche de marchés applicatifs. Cela répondait à un besoin du côté des universités. Nous faisons pareil, mais au niveau des entreprises. Par exemple nous repérons des marchés applicatifs et nous sollicitons alors l'innovation

pour qu'elle vienne répondre à des enjeux de marché.

X.R : Il est très problématique de voir des concurrents américains et asiatiques racheter les entreprises européennes qui innover et commercialiser leurs solutions.

Je pense par exemple au cas d'un cluster qui fédère des acteurs locaux de la distribution, du petit commerçant aux grandes surfaces. Aujourd'hui pour ces acteurs la réalité est de se dire qu'ils n'ont aucun intérêt à développer une concurrence entre eux, car les vrais concurrents sont Amazon ou Alibaba, qui ont un pouvoir financier sans commune mesure.

C'est là que doit se faire l'accompagnement de nos entreprises, pour qu'elles puissent continuer à innover tout en développant des stratégies commerciales adaptées à l'offre et à la concurrence. C'est un grand enjeu.

X.R : Les défis sont nombreux. D'abord la redynamisation de notre tissu industriel évidemment. Ensuite, un grand enjeu est celui des compétences, car nos PME expriment de vraies difficultés de recrutement. Enfin, il y a la transition écologique : se demander comment les collaborations inter-entreprises, dans ce qu'elles ont mis en place font de l'économie circulaire par exemple.

Les opportunités d'innovation au sens large liées à la transition écologique sont nombreuses : innovation organisationnelle, écologie industrielle, RSE...

X.R : Nous interpellons beaucoup nos interlocuteurs européens sur la relation Europe/territoire. D'autant plus qu'en France, on a souvent le sentiment que les acteurs qui comptent sont l'Europe et les régions. Nous pensons qu'il

faut aussi se concentrer sur le niveau national. Quand on essaie d'attaquer des marchés au niveau international, ce qu'on vend c'est la marque France. Donc il faut veiller, au niveau des régions, à ce que des acteurs n'entrent pas dans une concurrence inutile sur une même activité par exemple.

Dans le cadre de la loi NOTRe, il est dit que le développement économique est sous la responsabilité des régions, ce qui a du sens pour permettre une prise de décision au niveau territorial. Pour autant, il faut rester mesuré. Le territoire national a toute sa place à jouer, d'autant plus que la "marque France" constitue un atout fort.

Propose recueillis par Pierre Thouverez

- [Lire la première partie de l'interview de Xavier Roy](#)
- [Lire la troisième partie de l'interview de Xavier Roy](#)

19/04/2019

LE MODÈLE EUROPÉEN FACE À SES LIMITES ?

A quelques semaines des élections européennes, la question se repose : comment faire pour que l'Europe rende la France plus forte ? Quelles sont les priorités ? A quelle échelle faut-il travailler ? Souvent critiquée, l'Europe a placé l'innovation au coeur de sa politique territoriale. Troisième partie de l'interview réalisée avec Xavier Roy, Directeur Général de France Clusters.

Xavier ROY est directeur général de [France Clusters](#), une association qui fédère pôles de compétitivité et clusters, et accompagne plus de 60 000 entreprises dans leurs [démarches innovantes](#).

Editions Techniques de l'ingénieur : Aujourd'hui l'Europe doit impulser l'innovation dans les territoires tout en prenant en compte les spécificités de ces derniers. Comment faire ?

Les discussions que nous avons avec les institutions européennes à ce niveau sont très intéressantes : la notion de région n'a pas du tout la même signification en France ou en Autriche par exemple. Il faut bien mesurer ces différences.

Prenons l'exemple des trois pôles de compétitivité de l'eau en France : Montpellier, Nancy et Orléans. Ces trois organismes ressentent très fortement le besoin de travailler ensemble pour pouvoir développer une offre "France" à l'international.

Du coup, ils ont créé une marque, [France Water Team](#), pour, tout en gardant la spécificité de chacun de ces pôles territoriaux, avoir la possibilité de profiter de la marque France.

C'est vrai, l'Europe est très orientée sur les [territoires](#), et ceci est très structurant pour la réflexion de nos acteurs

industriels. Si cette approche peut parfois crisper, puisque la notion de territoire n'est pas la même dans tous les pays européens, il faut se dire que c'est la même chose en ce qui concerne l'[innovation](#).

Certains pays vont avoir une vision très orientée innovation technologique, d'autre plus innovation commerciale... C'est l'Europe qui doit faire cette synthèse là, et cela fait émerger des discussions très intéressantes.

X.R : C'est vrai qu'aujourd'hui les règles sont plutôt écrites pour les "grands" que pour les "petits". Et il est trop compliqué pour les petits de s'adapter aux règles faites pour les grands. C'est un peu la limite de la politique européenne, quand veut appréhender les choses à la fois au niveau global et territorial.

X.R : Si par exemple on veut défendre la place de la cosmétique en France, qui héberge des entreprises leader au niveau mondial, il est important de ne pas être frileux sur les conditions de l'innovation. Car on ne reste pas leader mondial sans innover. Et quand on voit ce qui est débloqué pour l'innovation au niveau européen par rapport à ce qui est fait en Asie, on comprend que le défi est immense.

Nous avons besoin de "champions", de grands groupes qui sont à la fois des fleurons nationaux mais également des locomotives. Mais nous avons également besoins d'entreprises de taille intermédiaires, qui ont un potentiel différent mais bien réel : agilité, capacité à s'adapter rapidement, à faire évoluer son offre... c'est en mettant tout cela en cohérence qu'on pourra développer un écosystème global innovant et compétitif.

Propos recueillis par Pierre Thouverez

• [Retrouvez la première partie de l'interview de Xavier Roy](#)

- [Retrouvez la deuxième partie de l'interview de Xavier Roy](#)

19/04/2019

EN SAVOIR PLUS

UNE STRATÉGIE POLITIQUE POUR UN USAGE SOUTENABLE DES PLASTIQUES

François-Michel Lambert, député de la 10^e circonscription des Bouches-du-Rhône (groupe Libertés et territoires), publie le rapport « Stop aux pollutions plastiques ». 48 propositions pour une stratégie politique complète en vue d'un usage soutenable des plastiques. Lumière sur les plus ambitieuses d'entre elles.

La France a annoncé l'arrêt de toute exploitation d'**hydrocarbures** et la fin de la commercialisation des véhicules thermiques neufs pour 2040. François-Michel Lambert veut ajouter à cette liste la fin du plastique à base de **pétrole**. Pour y parvenir et lutter contre la **pollution plastique**, il souhaite mettre en place une Agence Nationale du Plastique. Elle sera chargée d'accompagner les politiques publiques et les entreprises vers une utilisation soutenable des plastiques.

Mieux réguler l'utilisation du plastique

Le nouveau plastique sera « **zéro toxicité** » grâce à des polymères biodégradables, sans additifs toxiques. Il sera également beaucoup moins superflu, avec un usage unique réduit à son strict minimum au profit de la réutilisation. Pour y parvenir, la route est longue et les propositions multiples. L'une d'entre elles consiste à créer un « **GIEC du plastique et des pollutions chimiques** » pour mieux cartographier les sources et impacts des pollutions. **À l'instar du WWF**, le rapport propose par ailleurs la conclusion d'un traité international d'ici 2025. Il s'agirait ici d'un « **traité d'interdiction globale de certains additifs, certaines résines, certains produits constitués de plastiques et que l'on retrouve le plus souvent en mer** ».

La Commission européenne prévoit plusieurs d'interdic-

tions d'emballages en plastiques pour diminuer la pollution océanique. Le rapport propose d'aller beaucoup plus loin. Il s'agirait d'interdire tous les 5 ans une nouvelle liste de produits qui se retrouvent dans l'environnement. « *En maintenant constamment cette menace, l'impact visé est celui de la prévention par les industriels eux-mêmes qui internaliseront l'objectif de protection de l'environnement* », précise le rapport.

Diminuer la pollution plastique

Afin de limiter la libération de fibres et de microplastiques, François-Michel Lambert propose l'instauration d'une nouvelle norme exigeant un filtre à microplastiques pour l'ensemble des machines domestiques et industrielles susceptibles d'en libérer. Il recommande de rendre obligatoire la coopération autour du « **1% déchets** » afin d'améliorer les infrastructures de collecte des déchets dans le monde. Il recommande aussi d'interdire l'export de déchets plastiques hors de l'Union européenne pour qu'ils ne se retrouvent plus en grande partie en Asie.

La baisse de la pollution plastique passera par la réutilisation et l'interdiction des plastiques non recyclables. Michel Lambert propose un budget plastique, comme il existe un budget carbone. L'instauration d'une limite de quantité de plastique émise sur le marché français via un marché des droits de commercialisation du matériau permettrait de mettre fin au plus vite aux usages les plus superflus. Une mesure complémentaire vise à taxer la distribution gratuite de tout objet contenant du plastique. En parallèle, l'Agence Nationale du Plastique générerait les autorisations de mise sur le marché des résines plastiques pour ne commercialiser que les produits recyclables.

En France, selon PlasticsEurope, 91% de la matière première est d'origine pétrosourcée, 8% recyclé et 1% biosourcé. Les accords volontaires ne suffiront pas pour changer de paradigme. Le rapport estime donc qu' « *il est indispensable de contraindre les industriels (producteurs, transformateurs, metteurs sur le marché) à tenir des objectifs ambitieux* ». Il propose de rendre obligatoire l'incorporation d'un taux défini de matière première recyclée par usine de production de plastique.

- Consulter le rapport [Stop aux pollutions plastiques](#)

19/03/2019

TROP DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE !

La France se classe parmi les pays européens ayant une précarité énergétique relativement élevée. C'est la conclusion du think tank Open Exp qui calcule l'Indice européen de la précarité énergétique domestique (European Domestic Energy Poverty Index – EDEPI).

Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), ce fléau touche en France au moins 7 millions de personnes. En 2018, trois ménages sur dix ont restreint leurs dépenses en **chauffage** et un sur dix a rencontré des difficultés à payer ses factures d'énergie.

La France, seulement 10e plus faible précarité énergétique en Europe

S'il existe deux types de **précarité énergétique** – celle au niveau domestique et celle au niveau des **transports** – le **think tank Open Exp** s'est concentré sur la première, par manque de données sur la seconde. L'indice de précarité énergétique domestique prend en compte quatre critères : les dépenses d'énergie en pourcentage des dépenses totales des ménages, l'incapacité à garder la maison au chaud en hiver et au frais l'été, ainsi que l'incapacité à limiter l'humidité de la maison. Plus l'indice est proche de 100 points, plus la précarité énergétique est faible.

Sur les 28 pays de l'Union européenne, la France se classe au 10e rang des pays ayant la plus faible précarité énergétique domestique. Son score de précarité atteint 73,3 points, juste derrière l'Allemagne (75,8). La Suède est de loin le meilleur élève, avec un score de 94,4 grâce à une très bonne isolation thermique de ses bâtiments. Selon Open Exp, la précarité énergétique en France est avant tout due à la mauvaise isolation thermique des logements qui maintient mal la fraîcheur en été, mais aussi au trop grand taux d'humidité dans laquelle les habitants vivent.

La précarité énergétique sera aggravée par le réchauffement climatique

Le classement Open Exp révèle que 17 des pays de l'Union européenne connaissent des niveaux importants de précarité énergétique domestique, principalement à l'Est et au Sud. La Bulgarie est le pays le plus touché, avec un score de 0,7. Le pays est particulièrement touché, été comme hiver. Deux autres pays présentent une précarité extrême : la Hongrie (6,2) et la Slovaquie (8,4).

La précarité énergétique est un fléau tout au long de l'année, qui tend à s'empirer avec le réchauffement climatique. Les chaleurs estivales de plus en plus extrêmes et les hivers de plus en plus rigoureux ne manqueront pas, en effet, d'amplifier le phénomène si l'Union européenne ne prend pas à bras-le-corps le problème. La précarité énergétique en hiver a récemment été considérée comme une priorité politique aux niveaux européen et nationaux. Cependant, la précarité énergétique estivale demeure trop souvent négligée.

Les premières manifestations du changement climatique font déjà augmenter les dépenses énergétiques des ménages. Les augmentations sont davantage marquées dans les familles à faible revenu, amplifiant la précarité énergétique. Leurs dépenses énergétiques ont en effet augmenté de 33 % entre 2000 et 2014.

Face à ces conclusions, la coalition Right to Energy appelle l'Union européenne à mettre en place un cadre politique communautaire plus efficace pour éradiquer la précarité énergétique. Elle l'invite également à assurer un prix abordable pour tous les besoins énergétiques.

28/02/2019

LE PROJET DE TRAITÉ EUROPÉEN POUR UN PACTE FINANCE-CLIMAT DÉVOILÉ

L'association Agir pour le Climat porte une proposition de traité européen pour un Pacte Finance-Climat. Un pacte pour sauver le climat tout en ancrant la transition écologique et énergétique dans l'économie.

Le climatologue Jean Jouzel et l'économiste Pierre Larouturou portent le projet de Pacte Finance-Climat depuis décembre 2017. Le [projet de traité européen pour un Pacte Finance-Climat](#) a été rendu public le 19 février à Paris. Rédigé par des citoyens, des juristes, des banquiers et des hauts fonctionnaires, le texte est mis en débat pendant trois mois. Début juin, une version finalisée sera adressée au Parlement européen et envoyée à tous les chefs d'État et de gouvernement européen.

La création d'une banque européenne du climat et de la biodiversité

Ce projet de traité propose en premier lieu la création d'une Banque européenne du climat et de la [biodiversité](#) (BECB), filiale de la Banque européenne d'investissement. Son unique objectif sera de « *favoriser la transition vers une économie à forte efficacité énergétique et faible en carbone en protégeant la biodiversité* ». Elle assistera les États membres dans les projets d'isolation des bâtiments, de développement d'infrastructures de transport plus écologiques, d'énergies renouvelables. Elle soutiendra aussi la recherche et le développement de nouvelles technologies sobres en carbone et les projets agroécologiques.

Lorsque la BECB sera créée, chaque pays se verra allouer des prêts à taux zéro et autres formes de financement équivalent à 2 % de son PIB. En 2017, la somme des économies des 28 États membres de l'UE avait un PIB de 15 330 milliards d'euros. La BECB pourrait donc allouer environ

307 milliards d'euros chaque année. « *Cela représenterait par exemple 65 milliards d'euros pour l'Allemagne ou 45 milliards d'euros pour la France chaque année* », peut-on lire dans le préambule du projet.

Un fonds européen climat et biodiversité

La création d'un deuxième outil est sur la table : un fonds européen climat et biodiversité doté de 100 milliards d'euros par an. Il sera spécifiquement dédié au financement des investissements pour la transition écologique et énergétique en Europe, en Afrique et dans l'Union pour la Méditerranée. En audition devant la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat le 23 janvier dernier, Jean Jouzel et Pierre Larouturou ont détaillé son utilisation. 40 milliards d'euros financeront un Plan Marshall pour l'Afrique. 50 milliards d'euros seront dédiés à la lutte contre le changement climatique à l'échelle des citoyens et des entreprises européennes. Enfin, 10 milliards d'euros financeront la recherche pour les alternatives sobres en carbone.

Ce Fonds sera alimenté par une taxe sur les entreprises opérant dans l'Union européenne. Cette « contribution climat » prendra la forme d'un prélèvement sur les bénéfices avant impôts au-dessus d'un seuil de chiffre d'affaires. Elle sera variable, allant de 1 à 5 %, en fonction de l'évolution du bilan carbone de l'entreprise. Les TPE et les PME de moins de 250 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel en dessous de 50 millions d'euros en seront exonérées.

Le taux de la contribution climat et les projets qu'elle permettra de financer seront définis par un Parlement de l'Union pour le climat et la biodiversité. En l'état actuel des travaux, ce dernier sera composé de députés européens

élus dans les États parties. Il se réunira entre deux et quatre fois par an durant une semaine.

Il s'agit désormais de trouver les soutiens politiques. Les concepteurs ont tracé le chemin juridique à suivre pour éviter la règle de l'unanimité qui paralyse souvent les débats européens. Ils proposent de conclure un accord intergouvernemental, « hors du cadre formel des traités de l'Union européenne ». Les pays à l'avant-garde pourraient faire avancer rapidement le projet, l'adhésion ultérieure étant possible pour tous les États membres.

27/02/2019

NOUVEAU RECORD DE VENTES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN EUROPE

L'association nationale pour le développement de la mobilité électrique (Avere) se félicite des résultats enregistrés pour les véhicules électriques en 2017. Près de 150.000 ont été immatriculés à travers l'Europe. Le parc européen dépasse désormais les 500.000 véhicules électriques.

En 2017, le marché européen du véhicule électrique a augmenté de 43,9 % par rapport à l'année précédente. C'est une année record pour ce segment, avec exactement 149.086 modèles 100 % électrique immatriculés. La Norvège, suivie de la France, restent les deux pays les plus dynamiques. Viennent ensuite l'Allemagne et le Royaume-Uni. À eux quatre, ces pays concentrent 72,4 % du marché.

Côté véhicules vendus aux particuliers, la Renault Zoé reste de loin en tête des ventes, avec 31.302 unités acquises. Elle est suivie par la Nissan Leaf (17.293 unités), la BMWi3 (14.785 unités) et la Tesla Model S (14.319 unités). Le véhicule du constructeur français se classe en première position en France, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, au Portugal et au Danemark.

Une part de marché qui reste majoritairement faible

Les ventes de véhicules électriques sont toutefois encore loin de détrôner celles des véhicules essence et diesel. « Les véhicules électriques représentent désormais 0,9 % du marché automobile global, contre 0,6 % en 2016 », calcule l'Avere. La performance de la Norvège est à noter. L'électrique y représente 17,2 % des ventes totales de véhicules grâce à des politiques publiques ambitieuses. En France, la propulsion alternative représente 1,2 % du marché automobile.

Malgré des résultats globaux encore faibles, l'Avere note

que deux pays ont doublé leurs ventes en 2017. C'est le cas du Portugal (+ 120,5 %) et des Pays-Bas (+ 97,5 %). Dans le peloton de tête, c'est aussi le cas de l'Allemagne, avec une hausse de 110,6 %. Les performances de ces trois pays seront à suivre de près en 2018. L'Allemagne pourrait notamment détrôner la France.

Un marché qui se développe encore grâce aux aides publiques

Quel est le point commun entre tous ces pays où le véhicule est un succès ? « La mise en place de politiques publiques dynamiques, tant sur l'aide à l'acquisition de véhicule que sur le développement des infrastructures de recharge et l'usage », analyse l'Avere. L'électromobilité reste un marché sous perfusion. Là où les soutiens au développement sont abandonnés, les ventes dégringolent. C'est le cas au Danemark, avec une baisse de 45,5 % des immatriculations en 2017.

En 2018, le gouvernement français a prolongé le dispositif de soutien. Le bonus écologique de 6.000 euros demeure inchangé. En revanche, la prime supplémentaire versée pour l'achat d'un véhicule électrique neuf, en cas de mise au rebut d'un ancien véhicule diesel ou essence polluant sera abaissée de 4.000 à 2.500 euros à partir du 1er avril 2018. Ce soutien est diminué pour élargir le dispositif à tous les ménages et aux véhicules d'occasion. En mettant au rebut un véhicule diesel immatriculé avant 2001 ou un véhicule essence immatriculé avant 1997, les ménages imposables ou professionnels bénéficieront d'une prime de 1.000 euros. Cette prime passe à 2.000 euros pour les ménages non imposables et elles bénéficient à tous les véhicules diesel immatriculés avant 2006. Elle est versée en cas d'achat d'un véhicule thermique essence ou diesel

Crit'Air 1 ou 2 et émettant moins de 130 grammes de CO2 par kilomètre. Une prime de 100 euros est également prévue pour les deux-roues, trois-roues ou quadricycles électriques pour les ménages imposables et les professionnels. Elle est portée à 1.100 euros pour les ménages non imposables.

Par Matthieu Combe, journaliste scientifique

26/01/2018